

CONNAITRE SES DROITS ET LES FAIRE RESPECTER

44

ABSENCES, CONGES DE MATERNITÉ ET DE PATERNITÉ

A La Poste, le **rapport de force avec l'intervention des syndicats et particulièrement de la CGT a permis d'obtenir des droits plus avantageux** que ce qu'autorisent les textes de la Fonction Publique et le Code du Travail. Mais ces droits sont souvent remis en cause par les directions locales qui bien souvent par manque de personnel, font pression pour que les agents renoncent à faire valoir leurs droits.

Il est nécessaire et indispensable afin de garder ses droits et d'en gagner de nouveaux de continuer à s'organiser collectivement et à se mobiliser quand c'est nécessaire.

Quelques Exemples d'Autorisations Spéciales d'Absences pour raisons familiales

- **Mariage ou PACS de l'agent** : 5 jours + délais de route
- **Mariage d'un enfant** : 1 jour
- **Naissance ou adoption** : 3 jours
- **ASA aidant familial** : 3 jours
- **Décès d'un parent proche** (grand-parent, parent, conjoint, frère ou sœur, beaux-parents, petit-enfant) : 3 jours
- **Décès enfant (-25 ans)** : 7 jours
- **Décès enfant (+25 ans)** : 5 jours
- **Maladie très grave de l'enfant (<16 ans)** : 3 jours
- **Examens médicaux liés à la grossesse** : ½ journée par examen pour la femme, 3 examens médicaux obligatoires maximum pour le conjoint ou la personne liée à elle par un pacs
- **Assistance médicale à la procréation** : 3 examens médicaux obligatoires maximum pour le conjoint de la femme enceinte ou la personne liée à elle par un Pacs
- **Maladie très grave d'un parent proche** (grands-parents, parents, conjoint, enfant) : 3 jours
- **Hospitalisation d'un parent proche** avec ou sans nuitée (conjoint, enfant, père, mère) : 1 jour+1éventuel délai de route
- **ASA pour Enfants handicapés** (quelle que soit la lourdeur du handicap et quel que soit l'âge) : 4 demi-journées

Certaines absences pour ASA décès peuvent être précédées ou suivies d'un délai de route pour le trajet aller et retour (généralement 1 jour pour l'aller et un jour pour le retour).

Cas particulier : Les agents originaires d'outre-mer en service en métropole dont le mariage se déroule outre-mer ou les agents originaires de métropole en service dans les départements d'outre-mer dont le mariage se déroule en métropole, bénéficient de quatre jours de délais de route (deux pour l'aller et deux pour le retour) à condition que l'autorisation spéciale d'absence ne soit jointive ni à un congé bonifié ni à un congé annuel.

Pour garantir nos droits
et en gagner de nouveaux,

JE VOTE CGT



CONGE DE MATERNITE

Pour bénéficier de tous les droits, la déclaration doit être faite à la Sécurité sociale et à la Caisse d'allocations familiales avant la fin du 3e mois de grossesse.

Durée :

Pour une femme attendant un premier ou second enfant, la durée du congé maternité est en principe de 16 semaines réparties en 2 : 6 semaines pour la période prénatale et 10 semaines pour la période postnatale.

Pour une femme attendant un enfant et ayant déjà deux enfants à charge ou ayant déjà mis au monde deux enfants nés viables, le congé est de 26 semaines, 8 en prénatal et 18 en postnatal

Pour une femme attendant des jumeaux, le congé est de 34 semaines, 12 en prénatal et 22 en postnatal

Pour une femme attendant des triplés, le congé est de 46 semaines, 24 en prénatal et 22 en postnatal.

Rapprochement du domicile ou télétravail, si le trajet génère de la fatigue.

Il existe aussi des congés pour grossesse pathologique et couches pathologiques.

Une réduction du temps de travail est accordée aux agents qui travaillent sur une vacation de plus de cinq heures : 1 heure par jour du 3ème au 5ème mois ; 1 heure 30 par jour à partir du 6ème mois de grossesse.

Pour garantir nos droits
et en gagner de nouveaux,

JE VOTE CGT

Élections CAP/CCP 05 au 08 décembre 2022



A la distri :
Les factrices sont retirées de la distribution dès la fin du troisième mois de grossesse. C'est une obligation de l'employeur pour la santé de la future maman et du bébé. C'est un droit acquis de haute lutte par les femmes à La Poste.

CONGE DE PATERNITE

Durée :

25 jours (32 jours pour une naissance multiple)

Il peut se cumuler avec les 3 jours de naissance.

Il doit être pris dans les 6 mois qui suivent la naissance de l'enfant.

Ce congé est fractionnable.

La demande doit être faite au moins un mois avant le début du congé par courrier recommandé.

LA CGT REVENDIQUE :

- ◆ des embauches pour assurer le bon fonctionnement des services
- ◆ un volant de remplacement à 25% minimum des effectifs
- ◆ le respect des règles RH en matière d'autorisations spéciales d'absence
- ◆ le doublement du nombre de jours d'autorisations spéciales d'absence

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION CGT

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

(Facultatif) Téléphones → (persal

→ pro

Grade/Classification

Métier

Service/Bureau (nom et adresse)

MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT

Fédération des activités postales et de télécommunications Syndicat Départemental de Loire Atlantique

1, place de la Gare de l'Etat - 44276 NANTES Cedex 2 - Tél: 02 40 35 51 21

Courriel : cgtfapt44@orange.fr - Site internet : <http://fapt44.reference-syndicale.fr/>

